

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice



MINISTERE DE LA SANTE

**Direction Générale de la Régulation et de la Planification
(DGRP)**

Direction de l'Organisation et de la qualité des Soins (DOQS)

TERMES DE REFERENCES

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR ASSISTANCE
TECHNIQUE A L'ELABORATION DES NORMES DES STRUCTURES
HOSPITALIERES PUBLIQUES, DES NORMES DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS DE SANTE DE PROXIMITE ET DES NORMES D'EXPLOITATION
RELATIVES AUX ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES**

Août 2022

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les normes constituent un aspect important dans l'organisation des services, leur mise à niveau et le suivi de leurs performances. Ces normes doivent être établies suivant des critères réalistes, évolutifs et répondant aux aspirations d'amélioration continue.

Au niveau du ministère de la santé, le constat est que certaines normes telles que celles en prestations, en ressources humaines, en équipements et en infrastructures ne sont pas disponibles à tous les niveaux. Le peu de normes disponibles est peu connu et peu vulgarisé ;

Cet état de fait nécessite l'organisation d'une réflexion poussée afin de finaliser l'élaboration de normes déjà entamée et qui puissent être appliquées et surtout bien suivies.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les présents termes de référence de recrutement d'un consultant national qui appuiera le Ministère dans la revue des documents normatifs élaborés dans les pays voisins pour s'en inspirer, ce qui aidera à la revue des textes réglementaires existants et la rédaction finale des textes en cours. L'élaboration des normes se situe dans l'optique de doter le département de la santé de :

- Normes des structures hospitalières publiques ;
- Normes de classification et classement des établissements publics hospitaliers et des établissements publics de santé de proximité ;
- Normes d'exploitation relatives aux établissements sanitaires privés.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif général de cette mission d'assistance technique est d'appuyer le Ministère de la Santé dans l'élaboration des normes.

Les objectifs spécifiques sont :

1. Faire une revue des documents normatifs du secteur privé de certains états voisins pour avoir des références avant d'établir les normes au niveau de notre pays ;
2. Appuyer le Ministère de la Santé dans la révision des textes normatifs du secteur privé et publique déjà signés ;
3. Appuyer le Ministère dans la rédaction finale des textes normatifs proposés en consultation avec la DGRP, la DOQS, la DGSP et la DMH, la Conseillère Chargée de la Réforme Hospitalière et le Conseiller Chargé des affaires Juridiques.
4. Assister le Ministère de la santé dans le processus de validation des textes élaborés.
5. Appuyer le Conseiller chargé des Affaires Juridique pour la mise en forme finale et la rédaction des notes de présentation des textes.

III. LIVRABLES

1. Note de cadrage et chronogramme de la mission dans la première semaine de la consultance, valide par les parties intéressées.
2. Les textes normatifs existant et celles en cours d'élaboration sont revus et les propositions de modifications sont identifiées,
3. Les textes réglementaires proposés sont rédigés dans leur version finale.
4. Les notes de présentation des textes sont écrites.
5. Un rapport final comprenant les livrables 1, 2 et 3 validés au cours de l'atelier.

IV. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

- a. La mission sera conduite sous la supervision de la DGRP/DOQS et la DGSP/DMH.
- b. Elle consistera à réviser les textes réglementaires déjà signés et ceux en cours d'élaboration et à rédiger en version finale les projets de textes relatifs aux normes d'exploitation des établissements sanitaires privés après revue des textes réglementaires des pays voisins.
- c. La mission consistera en des consultations avec les acteurs clés du secteur de la santé et des partenaires techniques et financiers à savoir :

Ministère de la santé :

- L'IGS,
- La CTRH,
- Le CTAJ,
- La DGSP,
- La DGRP,
- La DOQS,
- La DMH,
- La DHP,
- La DIMM,
- La DRH,
- Les Structures Régionales et de Moughataa,
- Les Etablissements Sanitaires Privées,
- L'Ordre National des Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens-Dentistes (ONMPCD),
- L'Ordre National des Professions de Santé (ONPS).

Partenaires Techniques et Financiers : OMS, AECID, AI-PASS et autres au besoin

- d. Un atelier de concertation avec les parties prenantes concernées par les normes sera organisé pour valider ces projets de textes réglementaires et faire au besoin une revue des textes déjà signés.
- e. Une feuille de route (FR) sera proposée par le consultant pour mener cette assistance technique.
- f. La feuille de route précisera l'approche technique de travail
- g. Cette FR et l'approche technique de travail seront partagées aux acteurs clés cités ci-dessus (Ministère et PTF) pour appréciation, puis devra être validée par la DGRP/DOQS/DMH du Ministère de la Santé.

V. PROFILS DU CONSULTANT :

- Être titulaire d'un diplôme de Docteur en Médecine ;
- Avoir une grande expérience dans la régulation du secteur de la santé publique et/ou privé ;
- Avoir un diplôme d'Université en Santé Publique et/ou en Management ;
- Avoir au moins une expérience d'élaboration de normes sanitaires en Mauritanie ou dans un pays de la région africaine
- Avoir une maîtrise du Français et une capacité de travail permettant l'exploitation de la documentation ;
- Avoir une maîtrise des outils informatiques.
- Avoir une capacité de travail en équipe et de synthèse.
- Avoir une expérience dans le processus gestion des structures de santé ;

VI. LIEU ET DUREE DE LA CONSULTANCE

La consultance sera réalisée en 60 jours (quantités présumées) et se déroulera durant un maximum de temps de dix 5 mois, à commencer fin avril 2023.

La consultance aura lieu au niveau des structures de l'administration centrale du ministère de la santé et des Directions régionales de la santé à Nouakchott, Mauritanie.

Le Directeur